

gloire de Dieu, ils se font un devoir de seconder son action.

Cette heureuse harmonie entre l'évêque, les prêtres et les fidèles a contribué au bien général du diocèse. Les disputes religieuses des dernières années l'ont peu ou point agité. Par l'union des volontés, les œuvres s'y sont multipliées et affermies. La religion y a prospéré.

Les yeux fixés sur la Chaire infallible, où il puise ses inspirations, Mgr Moreau a imprimé aux idées une salutaire direction. Le premier au travail, craignant toujours de laisser quelque chose en retard, il a donné une forte impulsion à la marche des œuvres. Depuis bientôt dix-huit ans, il a publié deux cent vingt cinq Mandements, Lettres pastorales et Circulaires. Il a écrit un grand nombre de lettres qui remplissent déjà neuf registres in-folio, d'au moins six cents pages chacun. Il a promulgué une série de décrets et d'ordonnances, dont la matière forme encore quatre registres semblables.

Les lois et la discipline de l'Eglise, la propagation et la conservation de la foi, le soin du salut, le zèle des âmes, l'administration spirituelle et temporelle des paroisses, les œuvres d'éducation et de charité, la colonisation, les vices et les erreurs modernes, les devoirs sociaux, les associations pieuses sont le thème ordinaire de ses écrits. Plusieurs d'entre eux sont remarquables. Tous reflètent sa préoccupation de répandre partout la doctrine de l'Evangile et les enseignements du Saint-Siège. Dans la collection de ses Mandements se trouvent toutes les Lettres encycliques, et quelques décisions relatives aux affaires provinciales, parues depuis 1876. En ordonnant leur lecture au prône de chaque paroisse, il a voulu faire arriver au plus humble des fidèles la parole du Docteur universel de l'Eglise.

Lorsqu'il prit les rênes de l'administration, il s'empressa de promulguer les *Acta et Decreta* du V^e Concile provincial de Québec, qui venaient d'être approuvés à Rome.